

NUM	PRINCIPALES ÉTAPES D'INTERVENTION	FAIT
1	Être identifié à l'aide d'une casquette rouge de la brigade (à l'intérieur des cabinets incendie de tous les étages) ;	
2	Se présenter au lieu de l'incident ou au poste de commandement, selon l'avis reçu ;	
3	Transmettre au coordonnateur une brève description de la situation sur les lieux : ➤ s'il y a présence de fumée et/ou d'odeurs ;	
4	Évacuer toute personne en danger ;	
5	Confiner la zone touchée par l'incident ;	
6	Mettre en place un périmètre de sécurité, s'il y a lieu ;	
7	Participer à la mise en œuvre du plan d'évacuation si requis ;	
8	Communiquer régulièrement avec le chef de secteur en place et/ou au poste de commandement afin de faire connaître l'évolution de la situation ;	
9	Éloigner les personnes non autorisées du lieu de l'incident.	